

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TALENTS HANDICAP FORMATION

(Au 7 février 2024)

Article 1 - Désignation

La société NEW NET 3D (Groupe Talents Handicap), à travers son service Talents Handicap Formation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'emploi et le handicap en milieu professionnel, et certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

Groupe Talents Handicap met en place et dispense des formations inter-entreprises ou intra-entreprises, à des personnes morales ou physiques, principalement à distance, sur l'ensemble du territoire national.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail, Groupe Talents Handicap (NEW NET 3D) est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro de déclaration d'activité 93060870606 du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son siège social est situé au 77 chemin du Val Fleuri 06800 Cagnes sur Mer.

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Groupe Talents Handicap pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Groupe Talents Handicap implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 3 - Devis

Pour chaque formation, Groupe Talents Handicap s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société Groupe Talents Handicap un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » au plus tard 45 jours avant la date de démarrage souhaitée de la formation. Aucune formation ne pourra débuter sans réception de ce devis signé.

Article 4 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Le paiement se fait par le client après la fin de la formation et après la réception de la part de Groupe Talents Handicap de la facture associée. Le délai de paiement ne doit pas dépasser 60 jours calendaires à parti de la date de la réception de la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Le taux des pénalités exigibles au jour suivant la date de règlement des factures émises en conformité avec les présentes conditions générales de vente est de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En application de l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, tout retard dans le paiement de chacune des factures susmentionnées rend en outre leur débiteur redevable d'une indemnité

forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros en plus des pénalités de retard susvisées et ne saurait exclure une demande d'indemnisation judiciaire.

Article 5 - Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où Groupe Talents Handicap ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO (Opérateur de Compétence) au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de la formation sera facturée au client.

Article 6 - Conditions de planification et de déroulement des formations

Groupe Talents Handicap et le client conviennent ensemble, lors de la commande, des dates initiales des formations commandées, et de leurs modalités (classe virtuelle, e-learning, présentiel, inter ou intra entreprise).

Le client doit communiquer le nombre et la liste des personnes participant à la formation, avec leurs noms, prénoms et adresses e-mail.

Groupe Talents Handicap s'engage ensuite à prendre contact avec eux dans un délai de 15 jours calendaires afin de les accompagner et d'organiser leur participation aux formations commandées.

Groupe Talents Handicap s'engage également à ce que la collecte et le traitement des données des personnes participantes soient limitées aux informations strictement nécessaires et effectués exclusivement dans le cadre des formations commandées, de manière licite, loyale et transparente, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi informatiques et Libertés de 1978 modifiée.

Le client peut modifier la liste des participants à tout moment avant le début de la formation, à condition de ne pas modifier le nombre de participants commandé.

Article 7 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Le client ou Groupe Talents Handicap peuvent annuler sans frais une formation, à condition de le faire au moins 45 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@talentshandicap-formation.com et être validée par Groupe Talents Handicap une fois qu'il en aura accusé réception.

En cas d'annulation par le client entre 15 et 44 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation par le client moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, sans frais, à condition d'adresser une demande écrite à Groupe Talents Handicap à l'adresse contact@talentshandicap-formation.com dans un délai supérieur ou égal à 21 jours calendaires avant la date de la formation. Le report de la formation ne peut pas dépasser 6 mois par rapport à la date initialement convenue.

En cas de demande de report dans un délai inférieur à 21 jours calendaires avant la date de la formation, Groupe Talents Handicap fera son possible pour y répondre favorablement, avec l'application d'une pénalité de report de 20% du coût total initial de la formation.

En cas d'absence d'un apprenant à une formation, s'il n'a pas prévenu de son absence plus de 14 jours calendaires avant la date de la formation, le client sera facturé comme si l'apprenant était présent. S'il prévient de son absence entre 15 et 44 jours calendaires avant la date de la formation, le client sera tenu de payer 50% du coût relatif à cet apprenant. S'il prévient de son absence plus de 44 jours calendaires avant la date de la formation, le coût total relatif à cet apprenant sera annulé totalement, sauf en cas de possibilité de report vers une autre session.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure (arrêt maladie d'un intervenant), Groupe Talents Handicap ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail pour que la formation soit reportée. Les nouvelles dates des formations seront planifiées avec l'accord du client. Aucune pénalité ne sera appliquée pour Groupe Talents Handicap.

Article 8 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 9 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Groupe Talents Handicap. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 10 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Groupe Talents Handicap sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Article 11 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Groupe Talents Handicap et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux du siège de Groupe Talents Handicap.

Article 12 - Accès aux sites et plateformes Internet Talents Handicap Formation

Le client reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser les sites Internet www.talentshandicap-formation.com et www.talentshandicap-formation.fr. Il est tenu de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Il doit notamment s'abstenir, de toute action sur les informations nominatives auxquelles il accède, de toute collecte, de toute utilisation détournée et

d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.